

GRILLE JEUNESSE

ACCUEIL JEUNES (extrascolaire)	TRANCHE 1	TRANCHE 2	TRANCHE 3	TRANCHE 4	TRANCHE 5	TRANCHE 6
QF	de 0 à 399€	de 400€ à 599€	de 600€ à 799€	de 800€ à 1099€	de 1100€ à 1499€	1500€ et +
VACANCES						
QF	de 0 à 399€	de 400€ à 599€	de 600€ à 799€	de 800€ à 1099€	de 1100€ à 1499€	1500€ et +
Facturation à la semaine (sorties comprises)	20,00 €	27,50 €	35,00 €	42,50 €	50,00 €	57,50 €
Facturation à la journée (hors coûts sorties)	1,40 €	1,75 €	2,45 €	3,32 €	4,55 €	5,25 €
Petit déjeuner	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €
Déjeuner	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €
Goûter	0,50 €	0,50 €	0,50 €	0,50 €	0,50 €	0,50 €
MERCREDI / VEILLEES OU SAMEDI						
Facturation à la 1/2 journée (hors coûts sorties, hébergement et transport pris en charge à hauteur de 50% par les familles)	0,84 €	1,05 €	1,47 €	2,00 €	2,73 €	3,15 €
Facturation à la journée (hors coûts sorties, hébergement et transport pris en charge à hauteur de 50% par les familles)	1,40 €	1,75 €	2,45 €	3,32 €	4,55 €	5,25 €
Petit déjeuner	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €
Déjeuner	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €
Goûter	0,50 €	0,50 €	0,50 €	0,50 €	0,50 €	0,50 €
ACCUEIL JEUNES (Périscolaire)	TRANCHE 1	TRANCHE 2	TRANCHE 3	TRANCHE 4	TRANCHE 5	TRANCHE 6
Atelier PRE*	Adhésion d'1€ / an (applicable à compter de janvier 2018)					

*PRE : Programme de Réussite Educative (mené en partenariat avec les collèges de Thiberville et Corneilles)

Où trouver mon Quotient Familial (QF) ?

En vous connectant à votre compte via le site caf.fr

QF Cnaf (Quotient familial) : comment le calculer ?

$$\frac{((1/12^{\text{ème}} \text{ des ressources de l'année N-2}) + \text{prestations mensuelles})}{\text{Nombre de parts}}$$

Les ressources mensuelles à prendre en compte sont celles figurant sur l'avis d'imposition N-2 à la rubrique "total des salaires et assimilés", c'est-à-dire avant la déduction forfaitaire de 10% ou frais réels.

Le cas échéant, il faut y ajouter toutes les autres natures de revenus imposables (Exp. Capitaux, mobiliers, fonciers...) ainsi que les heures supplémentaires et les indemnités journalières (accident et/ou maladie professionnelle). Le montant doit être divisé par douze pour obtenir le revenu mensuel.

Calcul du nombre de parts :

Nombre de parts	Composition de la famille
2	Couple ou personne isolée
0,5	Par enfant (1er et 2e enfant à charge)
1	Pour le 3e enfant à charge
0,5	Pour les enfants supplémentaires ou par enfant handicapé

Données source Cnaf.

Application du plein tarif ?

Le plein tarif s'applique pour les familles considérées "hors secteur".

Hors secteur = enfant non scolarisé dans un établissement scolaire du secteur CCLPA ET ne résidant pas sur la CCLPA.